



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET ANNEXE : EAU ET ASSAINISSEMENT**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

Le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le Compte Financier Unique reprend les réalisations effectives du budget de l'année N-1, offrant ainsi une vue d'ensemble claire et précise des finances de la collectivité. Cette dématérialisation et ces contrôles automatisés garantissent une transparence et une fiabilité accrues des données financières, facilitant ainsi la gestion et le suivi des comptes publics

Le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

**Note de présentation du compte financier unique 2024
Budget annexe : Eau et Assainissement**

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	46 197,69
Dépenses de fonctionnement	26 158,37
Résultats de l'année 2024	20 039,32

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux fournitures non stockables.

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **2 618,78 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de **4 322,94 €** qui correspond à notre participation au réseaux assainissement de la lagune de Saint-Bauzille-de-Putois.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **10 034,70 €**. Elles étaient de **10 618,60 €** en 2023.

(amortissement des annuités d'emprunt (intérêts) pour la création du réseau d'assainissement

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024
002	Résultat d'exploitation reporté	10 938,09	0,00
011	Charges à caractère général	6 033,99	2 618,78
023	Virement à la section d'Investissement	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	13 053,89	13 504,89
66	Charges financières	10 618,60	10 034,70
Total des dépenses		40 644,57	26 158,37

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Vente d'eau
- Redevance de l'assainissement collectif
- PFAC (Participation pour le financement de l'assainissement collectif)

1) Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchandises (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De la vente d'eau et la redevance de l'assainissement collectif : **37 859,49 €** dont régularisation sur années antérieures +/- 20 K€

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 338,20	8 338,20
70	Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	19 446,00	37 859,49
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total des dépenses		27 784,20	46 197,69

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	13 504,89 €
Dépenses d'investissement	21 156,63 €
Résultats de l'année 2024	- 7 651,74 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2025

47 414,18 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de **12 818,43** € en 2024.

(amortissement des annuités d'emprunt (capital) pour la création du réseau d'assainissement

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès du Crédit Agricole.

- **2) Chapitre 23**

L'investissement réalisé en 2024 est le suivant :

- Protection du périmètre du forage de Lergue par une clôture dans le cadre de la DUP du forage.

Récapitulatif des dépenses d'investissement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		8 338,20
016	Emprunts et dettes assimilées		12 818,43
020	Immobilisations incorporelles		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
Total des dépenses			21 156,63

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus et, si besoin, les emprunts nouveaux.

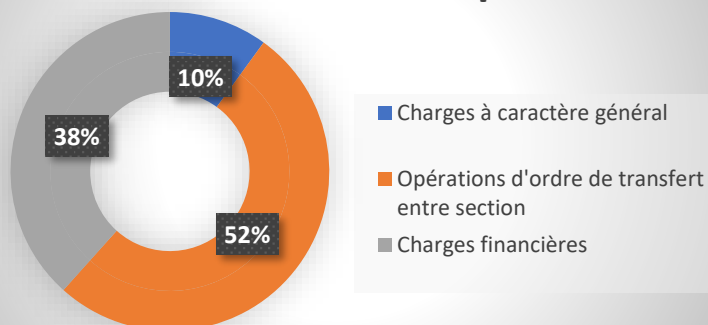
Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à **13 504,89** € (*amortissement des subventions obtenues pour la création du réseau d'assainissement*). Elles comprennent :

Récapitulatif des recettes d'investissement

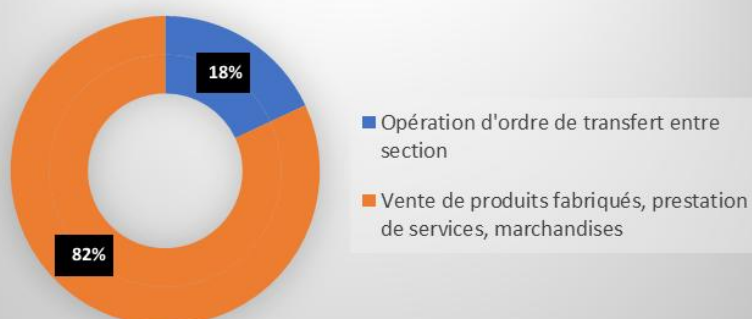
Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024
021	Virement de la section d'exploitation		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
40	Dotations, fonds divers et réserves		13 504,89
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
74	Subventions d'exploitations		0,00
Total des dépenses			13 504,89

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

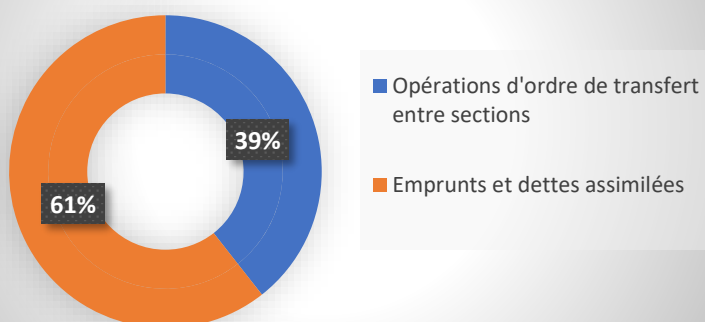
Fonctionnement : Dépenses



Fonctionnement : Recettes



Investissement : Dépenses



Investissement : Recettes

